



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, qu'une **consultation publique par écrit** concernant le projet de règlement numéro 11-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé aura lieu du **1^{er} au 15 octobre 2020** inclusivement. Un [document de consultation](#) est également disponible sur le site internet de la MRC.

Le projet de règlement vise à :

Permettre une dérogation au schéma d'aménagement révisé pour l'aménagement d'une partie d'un stationnement public en zone inondable de grand courant (0-20 ans) dans la municipalité de Bolton-Est.

En raison du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours et les arrêtés adoptés par la suite qui ont prolongé l'état d'urgence sanitaire, il n'y aura pas de consultation publique impliquant un rassemblement de citoyens.

L'arrêté numéro 2020-033 du 7 mai 2020 permet aux MRC de remplacer les consultations publiques par une procédure de **consultation écrite** d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. Les commentaires écrits doivent être acheminés à la MRC par la poste (455 rue MacDonald à Magog, Qc, J1X 1M2) ou par courriel (info@mrcmemphremagog.com).

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 11-20 au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog, ou sur le [site internet de la MRC](#).

Donné à Magog, ce 10 septembre 2020
Guy Jauron, secrétaire-trésorier